



Maisons-Alfort, le 05 juin 2025

Embargo jusqu'au mardi 10 juin, 14h00

Lettre ouverte – Pour le maintien de l'apprentissage comme voie de formation initiale, au service de la jeunesse et de la librairie

Le Gouvernement a récemment annoncé une inflexion majeure dans sa politique du financement de l'apprentissage, marquant un tournant stratégique : l'objectif n'est plus seulement quantitatif — celui du million de contrats — mais vise une meilleure adéquation entre les formations, les besoins en compétences et les réalités de l'emploi. En tant que CFA de l'École de la Librairie, qui forme chaque année plusieurs centaines d'alternants aux métiers de la librairie et de la chaîne du livre, nous saluons l'intention de mieux articuler apprentissage, emploi et compétences.

Mais cette inflexion, à nos yeux, ne saurait faire oublier l'essentiel : l'apprentissage est d'abord une voie de formation initiale, à parité d'estime avec toutes les autres. Il participe pleinement de la construction éducative des jeunes, de la promotion à l'égalité des chances et de l'élévation du niveau de qualification dans notre pays.

Les librairies sont des acteurs culturels de proximité, des lieux de vie, d'échange, d'éducation populaire, d'accès à la lecture, qui favorisent le débat d'idées et le développement de la pensée critique. Présentes sur l'ensemble du territoire, des centres-villes aux zones rurales, elles sont un pilier de la diversité culturelle. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le secteur de la librairie, que nous connaissons intimement, repose sur un tissu de TPE au modèle économique souvent fragile et artisanal, mais pourtant essentiel. Recruter un ou une apprenti·e représente un véritable engagement de la part des librairies : un acte de responsabilité professionnelle, culturelle et citoyenne, rendu d'autant plus méritoire que ces entreprises doivent composer avec des marges faibles, des charges importantes et une rentabilité souvent quasi inexistante.

Dans ce contexte, toute réforme du financement de l'apprentissage qui conduirait à imposer un reste à charge pour les librairies signerait un net recul. Beaucoup de librairies n'auraient tout simplement pas les moyens de continuer à recruter des apprentis. Cela compromettrait la dynamique de formation que nous avons bâtie depuis des années, et plus encore, cela tarirait la relève pour toute une profession déjà en tension.



Nous demandons donc avec force et conviction de :

- **Reconnaître pleinement l'apprentissage** comme une voie de formation initiale, par l'instauration d'un financement socle étatique stable et durable ;
- **Maintenir le financement public** à la hauteur des besoins de la jeunesse et des réalités économiques des très petites entreprises, par une exonération de la contribution obligatoire de 750 € pour les contrats de niveau 6 et 7 pour les entreprises de moins de 250 salariés, en cohérence avec les dispositifs d'aide à l'embauche ;
- **Associer les branches professionnelles et les acteurs de terrain** à la mise en œuvre des nouvelles orientations, par la création d'un espace d'échange et de clarification des nouvelles mesures.

Enfin, nous appelons à une mobilisation collective de l'écosystème du livre — libraires, éditeurs, bibliothécaires, auteurs, diffuseurs, institutions culturelles —. L'apprentissage dans notre secteur n'est pas un coût : c'est un investissement pour l'avenir de la culture, de la lecture, et de la jeunesse.

L'École de la Librairie, au service de la filière librairie et de ses métiers, continuera à porter cette parole auprès des décideurs publics.

Qui sommes-nous ?

L'École de la Librairie est une Association Loi 1901, créée en 1972. C'est l'organisme de formation de référence de la branche librairie, constitué d'une équipe d'environ 60 personnes, et sa mission est de former les libraires et futurs libraires.

Son CFA forme environ 200 apprenti-es par an.

Contact presse : LE DÛS Lauriane / Responsable communication / 06.79.41.60.61 / lledus@lecoledelalibrairie.fr